



TELDOR®

FONGICIDE contre le botrytis des vignes, fraisiers, tomates.*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1.5 kg

Sac 10 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification FRAC : 17

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9800244

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fenhexamid
Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)
Famille chimique : hydroxy anilides
Mode d'action : Agit par contact, préventivement en inhibant la croissance du tube germinatif, en détruisant la partie apicale des filaments mycéliens et en altérant le mycélium des champignons présents à la surface des organes.

Description

TELDOR est un fongicide à base de fenhexamid, substance active issue de la recherche Bayer, qui appartient à la famille chimique des hydroxyanilides. TELDOR est efficace sur *Botrytis cinerea*. TELDOR agit par contact, préventivement, en inhibant la croissance du tube germinatif et du mycelium des champignons.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement TELDOR, présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation. TELDOR peut s'utiliser aux volumes/ha habituellement appliqués sur les cultures sur lesquelles il est autorisé (100 à 1000 l/ha).

Mélanges et compatibilité

L'application anti-botrytis devant cibler la zone des grappes, ne pas mélanger avec des anti mildious et/ou anti oidium visant l'ensemble de la végétation.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

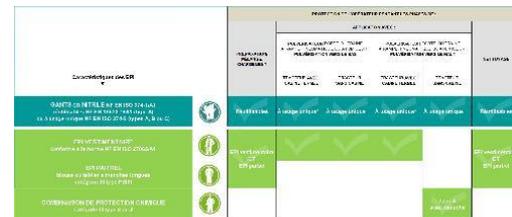
Précautions à prendre

Pour le stockage

Pour des raisons d'assurance qualité, stocker au sec et à des températures inférieures à + 40°C. - Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.



*Cf. tableau des usages.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. - Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité



de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

6 heures après traitement en plein champ. 8 heures après traitement sous serre.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du 4-amino-2,3-dichlorophénol. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de

l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3077

Classes de danger

| Danger principal | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|---|-------------------|------------------|
| 9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement | - | - |

Tableau des usages et doses autorisées

| Culture | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions Réglementaires (voir légendes) |
|--------------------------------|-------------------------------------|----------|--|--|--|
| Aubergine | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an | 3 | 1a |
| Cassissier | Botrytis | 1.5kg/ha | 2 trait./an | 28 | 1a |
| Cultures porte-graine mineures | Maladies diverses | 1.5kg/ha | 2 trait./an | NC | 1a |
| Fraisier | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an maximum | 3 | 1a |
| Framboisier et autres rubus | Botrytis | 1.5kg/ha | 2 trait./an | 7 | 1a |
| Myrtilier | Botrytis | 1.5kg/ha | 2 trait./an | 28 | 1a |
| Tomate | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an maximum | 3 | 1a |
| Vigne - raisin de cuve | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 1 trait./an | 14 | 1a |



| Culture | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions Réglementaires (voir légendes) |
|-------------------------|-------------------------------------|----------|--|--|--|
| | | | maximum | | |
| Vigne - raisin de table | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 1 trait./an maximum | 7 | 1a |

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

-VIGNE: La lutte contre le Botrytis est basée sur un programme de traitements effectués aux stades: - A: fin floraison (chute des capuchons floraux), - B: fermeture de la grappe, - C: début véraison, - D: 3 semaines avant la vendange. TELDOR peut s'appliquer indifféremment à l'un ou l'autre de ces stades. Pour bénéficier de la pleine efficacité de TELDOR, on veillera à appliquer le produit préventivement en respectant les programmes préconisés par les prescripteurs locaux. Afin d'éviter la sélection de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de ne pas appliquer TELDOR plus d' 1 fois par an.

-FRAISIER, TOMATE, AUBERGINE : Contre la pourriture grise, TELDOR entre dans un programme de lutte contre le botrytis en alternance avec d'autres produits, du début floraison jusqu'à 3 jours avant la récolte. Afin d'éviter la sélection de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de ne pas appliquer Teldor plus de 2 fois par an.

-FRAMBOISIER, MYRTILLE, CASSISSIER : une seule application en foliaire est autorisée si les plants ont été traités précédemment à la plantation avec un produit de base de fenhexamide

- CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES : pour une utilisation en traitement des plants par trempage ou pulvérisation UBV, l'application doit être réalisée en une seule fois à la dose de 0,125 Kg/tonne

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

17 - Agit par contact, préventivement en inhibant la croissance du tube germinatif, en détruisant la partie apicale des filaments mycéliens et en altérant le mycélium des champignons présents à la surface des organes.

Application (matériel, pression)

Pour la vigne, la pulvérisation devra viser la zone des grappes. Une intervention face par face est recommandée. Utiliser un volume d'eau compris entre 80 l/ha et 500 l/ha.

Mesures de protections des individus



TELDOR®

| Caractéristiques des EPI | | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | | |
|---|--|---|---|--------------------------------|--|------------------------|-------------------------|
| | | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | | | NETTOYAGE |
| | | | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS | | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT | | |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique* | À usage unique | À usage unique* | À usage unique | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET | | | | | EPI vestimentaire ET |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | EPI partiel | | | | | EPI partiel |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 | | | | | | Type 4 avec capuche | |

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Mentions légales

Teldor® ▣ 500 g/kg fenhexamid ▣ AMM n°9800244 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer



Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



☞ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Novembre 2021 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr